



Convocation par huissier pour procès verbal de difficulté.

Par **giroux**, le **16/05/2008** à **14:21**

Ns avons signé un compromis de vente 31/10/07 pour signer l'achat du terrain le 15 avril 2008.
Le dépôt du permis de construire a pris du retard (bornage pas fait à temps, réseaux pour viabilisation pas à proximité terrain comme indiqué sur compromis vente, dimensions terrain réduites par rapport au plan d'achat fournit à l'offre de vente...), ns devons avoir le permis de construire au plus tard le 22 juin 2008.
La venderesse ne veut plus attendre et va ns envoyer l'huissier d'ici la semaine prochaine pour une convocation et ns dresser un procès verbal de difficulté. Elle part pour plusieurs mois à l'étranger(...) et veut ns faire signer les jours prochains.
N'ayant pas le permis de construire, que pouvons nous faire à par prendre un avocat pour nous défendre, son notaire ne peut il pas la représenter en juin pour la signature de la vente et si oui, comment arriver à l'en persuader.
Les rapports à la miabe étant devenus très difficiles, voir impossibles, avec elle et son notaire qui ne cherche aucune conciliation bien au contraire. Il met la pression au notre depuis le début.
Merci de m'apporter une aide car nous avons peur qu'en nous réclamant des indemnités le vendeur nous ruine et nous avons une toute jeune famille à charge.